

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1425

présenté par
Mme Elimas, rapporteure

ARTICLE 46

I. – À l’alinéa 4, après le mot :

« livre »,

insérer les mots :

« et par dérogation à l’article L. 1111-3 ».

II. – En conséquence, substituer à la première occurrence des mots :

« de l’ »,

les mots :

« du même ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.